

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 21/09/2017 | L'an deux mille dix sept, mardi 26 septembre à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire |
| DATE DE PUBLICATION 02/10/2017 | Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Formant la majorité du conseil en exercice. |
| EN EXERCICE 13 | Absents excusés : MM. Vincent GUILLOUËT, Isabelle COT |
| PRESENTS 11 | Pouvoirs : M. Vincent GUILLOUËT à Mme Marie-France PUGET Mme Isabelle COT à Mme Catherine DANIEL |
| VOTANTS 13 | SECRETAIRE : Mme Anick PERTUISOT |

Ouverture de séance à 20 h 30.

Les procès-verbaux du 27 et 30 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Suivi des dossiers en cours

Demande de permis de construire Société ADD ON :

Le permis de construire a été accordé le 09 août à la Société Add On pour la construction de 3 bâtiments comprenant des bureaux, un restaurant et une crèche.

Demande de permis de construire Société Flint Immobilier :

Le permis d'aménager a été accordé le 07 août à la Société Flint Immobilier pour la création de 8 lots à bâtir sur le site des ormeteaux nord.

Demande de permis de construire Château de Vigny :

Le propriétaire du Château de Vigny a déposé une demande de permis de construire le 1^{er} août pour la restauration du clos et du couvert du château de Vigny.

Rétrocession voirie et réseaux du site des ormeteaux sud :

Il est rappelé que la commune de Vigny s'est engagée à reprendre les espaces verts, voiries et réseaux du site des ormeteaux sud appartenant à l'ASL les ormeteaux.

L'acte de rétrocession a été signé le 5 septembre en l'étude Maître Mateu, notaire à Magny-en-Vexin.

Inauguration du gymnase :

L'inauguration du gymnase a eu lieu le mardi 5 septembre à 13 heures en présence d'élus du département, du syndicat du collège, du conseil municipal, du principal et des professeurs du collège, de l'architecte, des bureaux d'études et des entreprises. Il devrait prochainement ouvrir ses portes. Les associations pourront bénéficier de créneaux pour des cours collectifs. Il est souhaitable qu'elles se regroupent pour la même activité sportive.

Subvention ARCC – Voirie :

Le conseil départemental, lors de sa séance du 3 juillet, a accordé :

- une subvention de 42 000 € pour les travaux de réfection des rues Marie, Pierre Peineau, vieille Côte et allée du bois Ribot soit 28 % du plafond subventionnable de 150 000 € (montant des travaux : 154 734,50 € HT).
- une subvention de 40 000 € pour les travaux d'aménagement de l'accès au gymnase et de la liaison avec le collège Roland Vasseur soit 50 % du plafond subventionnable de 80 000 € (montant des travaux : 132 796,90 € HT).

Les travaux avenue Pierre Peineau et rue de la vieille côte débiteront lundi. Ceux de la rue Marie seront effectués en 2018 après les travaux d'assainissement ainsi que les travaux d'aménagement de l'accès au gymnase et l'allée du bois Ribot.

Subvention Région – rénovation du court de tennis :

La région, lors de sa séance du 5 juillet 2017, a accordé une subvention de 3 173,40 € pour les travaux de rénovation du court de tennis.

Pour rappel, le sénateur Alain Richard a attribué une aide d'un montant de 9 520 € (montant des travaux : 21 156 € HT).

Le tennis-club de Vigny nous a informés que l'entreprise Siméon, en difficulté, ne pourrait pas entreprendre les travaux de rénovation.

Une nouvelle consultation va être lancée.

Vente du terrain à la société Val d'Oise Fibre :

Un compromis de vente a été signé avec la Société Val d'Oise Fibre pour la vente de 54 m² de la parcelle de terrain située rue de la Vieille Côte au prix de 120 € le m² en vue de construire un Nœud de Raccordement Optique afin de permettre le raccordement des logements à la fibre optique des communes avoisinantes.

Réhabilitation de la mairie :

Suite à la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie, les quatre architectes non retenus ont été informés et disposaient de deux mois pour exercer un recours.

Ce délai étant expiré, le marché va être signé avec l'architecte retenu (groupement Laurence Beledin – BET- ECIC) et l'étude va pouvoir commencer.

Création de 5 logements conventionnés dans le bâtiment de la Gaudière :

La demande de subvention auprès du PNR est actuellement bloquée par la Région ce qui retarde le commencement des travaux. Le Président Giroud considère que la situation devrait se débloquer d'ici un mois.

Réunion avec la direction des routes :

Une réunion a eu lieu le 15 septembre avec Monsieur Passador (remplaçant de M. Albin) et Madame Erard en présence de Gilles Laage et Claude Dumont au sujet des travaux prévus sur les routes départementales traversant la commune :

- réfection de la couche de roulement de la RD 81, rue Beaudouin, de la rue Vaillant jusqu'au centre de secours, prévue avant la fin de l'année
- réfection de la RD 169, route d'Us, avec divers aménagements (chicanes, marquage de places de stationnement, aménagement du carrefour au niveau du CV 6, route du Bord'Haut) prévus en 2019.
- aménagement de la RD 169, rue de la Comté par un marquage au sol de places de stationnement.

- S.I.E.R.G.E.P. :

A l'initiative de Monsieur le Maire, une réunion a eu lieu le 5 septembre en présence des élus des 7 communes du Val d'Oise adhérentes au SIERGEP à savoir Avernes, Commeny, Condécourt, Frémainville, Longuesse, Seraincourt, Vigny. Les avis divergent entre celles qui souhaitent conserver cette prestation mais avoir une garantie de maintien d'une cotisation à un plancher et celles qui souhaitent ne pas maintenir cette prestation.

Il a été décidé d'anticiper la probable dissolution du SIERGEP avec la reprise de la compétence « piscine » par la communauté urbaine Grand Paris Seine Ouest et d'organiser une réunion avec un avocat conseillé par le maire de Longuesse (- avec une prise en charge des frais à partager entre nous 7).

Maison de services au public :

Une porte ouverte a eu lieu le 21 septembre.

Il est donné connaissance du suivi des activités. La fréquentation à Vigny reste stable mais il y a un manque manifeste de communication de la part de la Poste sur les services proposés. Ce point a été remonté à la préfecture. Monsieur le maire est persuadé que le service « passeports et de cartes nationales d'identité » aurait toute sa place dans cet environnement.

Délibérations

Modification des statuts du syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny :

Considérant la nécessité de modifier les modalités de calcul pour la contribution financière des communes-membres en vue de les rendre plus égalitaires et conformes aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la jurisprudence en la matière,

Considérant la mise à jour également proposée de la liste des communes-membres et de la périodicité des réunions du conseil syndical portée, conformément au code susvisé, à chaque semestre et non à chaque année,

Vu les statuts modifiés adoptés par le conseil syndical du 22 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte les modifications des statuts, proposées et votées par le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et de Vigny lors de sa réunion du 22 juin 2017 selon la nouvelle rédaction

Demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du syndicat.

Modification des statuts du syndicat intercommunal de musique du Vexin et du Val de l'Oise :

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin Centre au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise entérinée par arrêté préfectoral du 12 juin 2017,

Etant donné que le S.I.M.V.V.O. réunit la communauté de communes Vexin centre comprenant 35 communes et 12 communes hors CCVC,

Vu la demande de Madame Jacqueline MAIGRET, Présidente du S.I.M.V.V.O., nous demandant de nous prononcer sur les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise, approuvés par le comité syndical du 4 juillet 2017, par lesquels le SIMVVO devient syndicat mixte,

Etant donné que la représentation des communes reste la même, à savoir un représentant titulaire et un suppléant par commune (y compris celles de la CCVC),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise.

Adhésion d'Omerville au SIMVVO :

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune d'Omerville au SIMVVO, le comité syndical réuni le 4 juillet 2017 ayant accepté cette adhésion.

Adhésion de Banthelu au syndicat intercommunal d'assainissement autonome :

Le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion au syndicat intercommunal d'assainissement autonome de la commune de Banthelu, le comité syndical réuni le 4 mai 2017 ayant accepté la dite adhésion.

Délibération modificative au budget :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget communal,

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

| INVESTISSEMENT | | | |
|---|----------|--------------|----------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre 16 Art. 165 Dépôts et cautionnements reçus | 800 | | |
| Art.20 Dépenses imprévues investiss. | -800 | | |
| TOTAL | 0 | TOTAL | 0 |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre 012 Art. 6218 Autre personnel extérieur | 6 900 | | |
| Chapitre 014 Art. 73925 Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales -FPIC | 4 101 | Chapitre 013 Art. 6419 Remboursement sur Rémunération du personnel | 6 900 |
| Art. 022 Dépenses imprévues fonction. | -4 101 | | |
| TOTAL | 6 900 | TOTAL | 6 900 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité cette décision modificative.

Mise en sommeil de la caisse des écoles : transfert du personnel avec création de postes sur la commune :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'article L212-10 du code de l'éducation,

Vu la circulaire interministérielle du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles

Vu la délibération de la caisse des écoles n°06/2017 du 23 mars 2017 décidant du transfert des activités de la caisse des écoles à la commune au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que pour des motifs de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, il apparaît souhaitable de mettre en sommeil la caisse des écoles et de transférer ses activités et charges budgétaires sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que cette mise en sommeil permettra à terme la dissolution de la caisse des écoles,

Considérant que c'est la commune qui assure actuellement l'équilibre financier du budget de la caisse des écoles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'arrêter les comptes de la caisse des écoles au 31 décembre 2017

Autorise la mise en sommeil de la caisse des écoles

Approuve le transfert de charges budgétaires et d'activités sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2018

Autorise le transfert de l'effectif de la caisse des écoles sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2018

Autorise le maire à prendre toute disposition utile pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Demande d'affiliation au régime d'assurance-chômage :

Le maire signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage (total) que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités territoriales ne cotisant pas à l'URSSAF, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement.

Les articles L.5424-1 et L.5424-2 du code du travail permettent à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires.

En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mise en œuvre par l'URSSAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune de Vigny à l'assurance-chômage et autorise le maire à signer la convention adéquate.

Délibération pour l'emprunt auprès de la caisse des dépôts (financement des logements locatifs du bâtiment de la Gaudière :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le financement des travaux de transformation du bâtiment communal La Gaudière, situé 10 rue du Général Leclerc en 5 logements locatifs conventionnés rend nécessaire la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 522 481,13 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé de deux lignes de prêt pour un montant total de 522 481,13 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt locatif social : Montant : 356 114,62 € - Durée totale : 40 ans - Périodicité des échéances : annuelle - Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A + 1,11 % - Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)
Modalité de révision : simple révisabilité - Taux de progressivité des échéances : 0 %

Prêt locatif social complémentaire : Montant : 166 366,51 € - Durée totale : 40 ans - Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A + 1,11 % - Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés) - Modalité de révision : simple révisabilité - Taux de progressivité des échéances : 0 %.

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Groupement de commandes pour gaz et électricité tarif bleu coordonné par le syndicat mixte départemental électricité, gaz, télécommunications du Val d'Oise :

Le conseil municipal donne son accord pour le groupement de commandes prenant en compte l'ensemble des tarifs électricité (y compris tarif bleu) et le tarif gaz coordonné par le syndicat mixte départemental électricité, gaz, télécommunications du Val d'Oise.

Convention Aliaxis pour emplacement sur la station d'épuration :

Le conseil municipal donne son accord sur le renouvellement de l'autorisation donnée à la Société Aliaxis d'installer et de faire fonctionner des microstations d'assainissement non collectif sur une parcelle de 60 m² (lit de séchage des boues abandonné) sur le terrain de la station d'épuration de Vigny moyennant une redevance annuelle d'un montant de 2 000 € et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Indemnisation des agriculteurs dans le cadre des travaux d'assainissement :

Le conseil municipal est favorable à indemniser, dans le cadre des travaux d'assainissement, Monsieur Jérôme Vauvillier, agriculteur à Longuesse, du fait du passage des engins sur une partie de la parcelle de maïs qu'il exploite à proximité de la station d'épuration de Vigny sur la base communiquée par la chambre d'agriculture soit 0,84 € le m². La surface concernée est de 350 m².

Centre communal d'action sociale : nomination d'un nouveau membre :

Vu la démission du conseil municipal de Vigny de Madame Delphine Valin-Hobbe, membre du CCAS,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un nouveau membre chargé de le représenter au sein du centre communal d'action sociale.

Compte tenu du résultat du vote a été élue Madame Catherine Bonnouvrier.

Délibération pour création de postes et modification du tableau des effectifs :

Vu la délibération de la caisse des écoles décidant du transfert des activités de la caisse des écoles à la commune au 1^{er} janvier 2018 et considérant la nécessité de réorganiser les services administratifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de 5 postes d'adjoint technique territorial relatif au transfert du personnel de la caisse des écoles avec effet au 1^{er} Janvier 2018, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} décembre 2017 et adopte le nouveau tableau des emplois.

Délibération pour le recrutement de vacataires pour les études surveillées de l'école primaire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le recrutement de vacataires pour assurer le fonctionnement des études dirigées de l'école primaire les soirs de classe de 16 h à 17 h 30 sur la période du 26 septembre 2017 au 6 juillet 2018 au taux horaire de 22,34 € brut et autorise le maire à signer les arrêtés individuels.

Assainissement – rapporteur : Marie-France Puget

Les travaux de mise en séparatif sont terminés dans toutes les rues prévues au programme.

Il reste à réaliser rue Marie : le captage des sources et le prolongement du réseau d'assainissement jusqu'au n°16 et place d'Amboise : le déversoir d'orage. Ces derniers travaux devraient être terminés pour le 15 décembre.

En 2018 seront réalisés les travaux en domaine privé (raccordement des riverains au réseau) avec la mise en place de subventions mutualisées par la mairie.

Mme Catherine Danel félicite Mme Marie-France Puget pour toute l'organisation et la mise en œuvre de cet important programme de travaux.

Stationnement rue Beaudouin – rue Vaillant

Stationnement rue Beaudouin :

Il est rappelé que 65 % des personnes ayant répondu à la consultation citoyenne était favorable au stationnement du côté pair.

La grande crainte des riverains qui n'étaient pas favorables à ce projet était que les véhicules obstruent les fenêtres de leurs habitations. Après plus de trois mois de tests, les retours sont positifs.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif et finalité de ce projet était de permettre le passage sécurisé des piétons et notamment des enfants.

Quelques remarques ont été faites sur le manque de visibilité pour les automobilistes et les difficultés pour se rabattre pour laisser passer les voitures prioritaires.

Les travaux d'élagage des arbres du château faciliteront le passage des cars.

Au regard de ces éléments, il est prévu de maintenir définitivement la situation en l'état, et de réaliser les aménagements qui étaient prévus pour permettre aux voitures de se rabattre afin de fluidifier le passage.

Des poubelles vont être mises en place au niveau du café et de la boulangerie. Des bacs à fleurs seront installés long des poteaux devant la poste avec un banc.

Rue Vaillant :

La signalétique a été mise en place indiquant le sens unique, la limitation de vitesse à 20 km/h dans la zone piétons prioritaire, la pose de potelets interdisant le stationnement et le marquage au sol de places de stationnement.

Travaux réalisés et en cours - rapporteur : Claude Dumont

Travaux réalisés et en cours :

- mise en peinture de la classe de CE2 et de la petite section maternelle
- remplacement de la petite maisonnette dans la cour de la maternelle pour une maisonnette plus ludique pour les enfants
- remplacement du chalet par un chalet plus grand peint en lasure de couleur verte où sont rangés les vélos et les tricycles
- tous les abords du gymnase ont été nettoyés avant l'inauguration
- le terrain de boules a été amebli et est à nouveau praticable

Travaux projetés :

- le fleurissement de la commune dont le financement est à prévoir avec l'achat d'une tondeuse et d'un aspirateur de feuilles
- réaménagement de l'emplacement pour le conteneur à verres et celui du Relais rue de la vieille côte
- mise en sécurité de l'école maternelle. Claude Dumont a rencontré l'architecte des bâtiments de France pour faire valider les travaux
- réfection du clocher de l'église dont la dépense est très élevée de l'ordre de 300 000 € TTC y compris les frais d'architecte. Il sera certainement proposé de lancer une souscription en complément de subvention.

Projet de mobilité intercommunale – rapporteur : Claude Dumont

Afin d'améliorer la mobilité dans le Vexin, le conseil départemental souhaite apporter des solutions innovantes conçues avec les habitants. Des expérimentations sont mises en place parmi lesquels « coup de pouce » qui est un service de covoiturage de proximité spontané et gratuit reliant deux communes proches. Il est testé entre Longuesse et Vigny et entre Nucourt et Cléry-en-Vexin. Ce service est mis en place afin de faciliter l'accès aux lignes de car. Pour se signaler aux automobilistes, l'utilisateur dispose d'un affichage lumineux qu'il active par un bouton poussoir.

Une borne sera installée devant la mairie de Longuesse, à proximité de l'église de Vigny et près de l'arrêt de bus avant la rue de la croix Jacquesbot.

Rentrée scolaire – rapporteur : Catherine Danel

Effectifs scolaires : 178 élèves

Petite section/Moyenne section – classe de Mme Véronique Fischer : 28 (21 PS/7MS)

Moyenne section/grande section – classe de Mme Catherine Dartois : 26 (15MS/11 GS)

Grande section/CP – classe de Mme Fabienne Barbier : 24 (10GS/14CP)

CP/CE1 – classe de M. Olivier Bonnier : 25 (8CP/17CE1)

CE1/CE2 – classe de Mmes Mathilde Bourmaud et Ophélie Barbier : 26 (11CE1/15CE2)

CM1/CM2 – classe de Mme Lydie Bour : 25 (10CM1/15CM2)

CM1/CM2 – classe de Mme Frédérique Fiot : 24 (10CM1/14CM2)

L'école fonctionne 4,5 jours par semaine. Une décision sera prise en fin d'année sur le passage à 4 jours en concertation avec l'inspection académique et le corps enseignant.

Inscriptions cantine, garderie, étude : possibilité de s'inscrire annuellement – 77 inscriptions annuelles et 88 mensuelles

Garderie : les effectifs ont beaucoup augmenté par rapport à l'an dernier d'où l'embauche d'une personne supplémentaire pour la garderie primaire

Étude : recrutement de deux personnes car le nombre d'enseignants est insuffisant.

Cantine : entre 150/160 rationnaires sous la surveillance de 2 Atsem et de Lydie Bour remplacée par Christelle Ravoisier le vendredi pour les maternelles qui démarrent leur repas à 12 h. Les primaires les rejoignent à 12 h 30 et sont surveillés par une 3^{ème} ATSEM et une personne de l'association VIE.

Emilia Demeure et Patricia employée de l'entreprise de nettoyage LNCS assurent également le service

Un rendez-vous a été pris avec un acousticien qui considère que le revêtement de sol, des tables, pieds de chaises et dalles au plafond sont très corrects. Dans l'hypothèse où des travaux étaient réalisés dans ce réfectoire, il suggère de mettre des dalles en tissus absorbants sur les murs et préconise la pose d'un mur en métal ou plâtre perforé qui absorberait le bruit.

NAP : 146 élèves inscrits : 94 primaires et 52 maternelles

CLAE : 41 élèves

Activités proposés en primaire : culture et patrimoine, danse, judo, théâtre, sciences, anglais

En maternelle : jeux de ballons, danse, théâtre, anglais.

Transport scolaire vers le centre aéré de Seraincourt : pris en charge la CCVC organisé avec 3 communes : Longuesse, Avernoes et Vigny.

Piscine de Meulan : 11 séances en début d'année pour les CP/CE1 et 11 séances en fin d'année pour les CM1/CM2

11 Novembre : participation des élèves sans enseignants avec la récitation d'un poème et le chant de la Marseillaise
Vendanges au rond point des vignes : date à prévoir un jeudi.

Conseil intercommunal des jeunes – rapporteur : Catherine Danel

La première réunion de la commission transport à laquelle participe les deux représentants de Vigny a eu lieu en juillet sur la mobilité dans le département du Val d'Oise.

Deux projets à l'étude : « Plûtôt actif » un test sur Sagy avec temps de parcours vers Longuesse et Condécourt à pied ou à vélo et « coup de pouce » un test sur la route entre Nucourt et Cléry et entre Vigny et Longuesse.

Il a été suggéré de prévoir éventuellement des abris vélos à proximité des arrêts de bus.

Une réunion a eu lieu le 20 septembre où il a été évoqué les problèmes de places dans le bus 95/04 . La commission va faire une petite étude sur une période avec une remontée des informations au STIF.

Commission petite enfance de la CCVC – rapporteur : Catherine Danel

Le Relais d'assistantes maternelles ne fonctionne plus à Us car la directrice a été mutée et pas remplacée.

Il a été évoqué les difficultés rencontrées par la crèche de Seraincourt qui ne dispose pas de local adapté pour conserver son agrément.

Il est envisagé de la rapatrier dans les locaux de la CCVC si les conditions le permettent notamment au niveau du PLU.

Cela permettrait de passer de 14 à 20 lits.

Il y a 182 assistantes maternelles sur le territoire de la CCVC.

Si le projet de faire une crèche au Bord'Haut est maintenu, le projet de crèche de la Société ADD'ON risque d'être abandonné.

Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : anick Pertuisot

13 juillet : une manifestation particulièrement réussie avec beaucoup plus de participants et de nombreux enfants. Il faudrait réfléchir à d'autres idées pour l'année prochaine.

Représentation théâtrale le 1^{er} octobre : un spectacle « théâtre-marionnettes » de qualité proposée par le théâtre de l'usine dans le cadre du festival mondial du théâtre de marionnettes. Le spectacle « Mahabharata » est présenté par une troupe indienne. L'entrée pour les habitants de Vigny est de 10 €.

Fête foraine : La fête foraine doit-elle être maintenue. Elle a lieu le même week-end que la fête de Vigny mais au-delà, la commune n'a pas été satisfaite de la mise à disposition gratuite des manèges aux écoliers pendant la journée du lundi, et enfin le coût par attraction reste élevé.

Il est passé au vote : 4 voix pour le maintien – 2 abstentions – 5 voix pour la suppression de la fête foraine.

Puis une discussion s'engage sur la réorganisation de la commission et la répartition des tâches entre les membres.

Le maire remercie Anick Pertuisot pour toute son action et son dévouement au sein de la commission.

Commission environnement, patrimoine, urbanisme – rapporteur : Jean Ferlier

Journée du Patrimoine le dimanche 17 septembre de 14 h 30 à 17 h 30

Une soixantaine de personnes de toute génération ont participé à la visite des 4 maisons remarquables (la galerie d'art, la ferme Beauséjour, la maison du médecin du comte Vitali et le pavillon Louis XIV) dans le cadre de la journée du patrimoine à la grande satisfaction de tous. Jean Ferlier était assisté de Jean Jolivard pour nous faire découvrir le passé de ces belles demeures.

Matinée éco citoyenne le samedi 28 octobre

Avec au programme le nettoyage du terrain à proximité du gymnase au Bord'Haut de Vigny.

Commission information, communication – rapporteur : Ana Fauvet

La commission s'est réunie jeudi dernier pour faire le point sur les articles en vue de la parution des brèves le 13 octobre. Les membres de la commission souhaiteraient que les délais soient respectés afin que les informations soient diffusées en temps voulu.

Informations diverses

Gens du voyage

Le gens du voyage se sont installés sur le terrain de sports du collège de Vigny le 6 août. Ils ont été mis en demeure par le Préfet du Val d'Oise, par arrêté du 11 août, de quitter les lieux dans les 48 heures à compter de la notification de l'arrêté par la gendarmerie. Ils se sont exécutés.

Association V.I.E.

L'Association VIE (Vexin Insertion Emploi) – Domi-vie et Vie-Vert ont depuis le 3 août leur siège social au 1bis rue de Rouen au Bord'Haut de Vigny

Panne d'électricité à la Gaudière

Enedis a présenté ses excuses quant aux désagréments suite à la panne d'électricité survenue dans la nuit du 15 au 16 juillet dernier – hameau de la Gaudière.

Le nouveau câble bien que déroulé n'avait pas été raccordé. Il l'explique par le fait qu'il s'agissait d'un chantier de grande envergure dont l'emprise s'étendait sur 3 communes avec un phasage à long terme.

M. Philippe Cortes fait part également d'une panne au Bord'Haut.

Elagage des arbres du château

Madame Marie-France Puget fait savoir que les travaux d'élagage des arbres du château sont prévus semaine 42.

Tournage de film

Des pourparlers sont en cours avec le régisseur d'un film avec Marion Cotillard pour la location de la salle des fêtes courant octobre.

Elections sénatoriales

5 sénateurs ont été élus le 24 septembre dernier et ont interrompu leur mandat exécutif local :

- Sébastien Meurant – Alain Richard – Jacqueline Eustache-Brinio – Rachid Temal – Arnaud Bazin qui a été remplacé à la présidence du Conseil Départemental du Val d'Oise par Marie-Christine Cavecchi.

Standard téléphonique de la mairie

Le standard téléphonique sera prochainement équipé d'un serveur vocal interactif permettant d'orienter les appels vers les différents services.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents

Questions diverses

- Mme Catherine Bonnouvrier a constaté que les volets de la maison de gardien au stade ne sont pas en bon état.

M. Claude Dumont fait savoir qu'il est prévu de les changer

- Mme Catherine Bonnouvrier fait remarquer que des arbres auraient besoin d'être élagués le long de la rue Marie.

Elle signale également un arbre mort qui craque en haut de la rue Montmorency.

- Il serait souhaitable de prévoir des poubelles près des parcours en bois dans la partie basse du stade.

La séance est levée à 23 h 25.